

## Informations Générales Lycéens

### Année scolaire 2026-2027

#### ORGANISATION DE LA RENTREE 2026 :

Classes	Jour de rentrée	Temps d'accueil Amphi : présence obligatoire	Installation internat/Résidence	Finalisation démarches administratives	Prise en charge professeurs principaux ou coordonnateurs
Seconde générale	Mardi 1 <sup>er</sup> /09	9h/10h	10h/11h30	8h/9h	11h30
Première/Terminale STAV et G	Mardi 1 <sup>er</sup> /09	13h30/14h30	14h30/15h30	14h30/15h30	15h30
Terminale STAV et G	Mardi 1 <sup>er</sup> /09	13h30/14h30	14h30/15h30	14h30/15h30	15h30
BTS1	Mardi 1 <sup>er</sup> /09	8h/8h30	8h30/10h	8h30/10h	10h
BTS 2	Mardi 1 <sup>er</sup> /09	8h/8h30	11h/12h	11h/12h	8h30

#### HORAIRES DES COURS

Les cours débutent le lundi à 8h30 et se terminent le vendredi à 17h00.

Les autres jours de la semaine, les cours débutent à 8h00 et se terminent à 17h30.

#### MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires, offerts par la région Nouvelle-Aquitaine, sont distribués en début d'année à chaque élève. Ce dernier devra mettre son nom et prénom sur chacun des manuels et les couvrir si besoin. Il devra les restituer en fin d'année scolaire. En cas de détérioration ou de perte, l'établissement se verra dans l'obligation d'adresser une facture à la famille correspondant au montant du préjudice.

#### LES TRANSPORTS SCOLAIRES EN CHARENTE-MARITIME

Se rendre sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

## **PENSION et DEMI-PENSION**

Le lycée Georges DESCLAUDE dispose d'un internat féminin et d'un internat masculin (organisés en chambre études à 3 lits).

Les **frais de pension** sont payables **chaque trimestre** à réception de "l'avis des sommes à payer", lequel vous est adressé par l'établissement.

Les prix de pension, quel que soit le régime, **sont forfaitaires**. (*Les repas seront comptabilisés à la carte si prise en dehors du forfait choisi*).

Il est rappelé que **tout trimestre commencé est dû en entier**, quelle que soit la raison qui ait mis fin à la scolarité de l'élève. (Sauf démission). Il est cependant possible de régler par prélèvement automatique (mandat SEPA à remettre à l'inscription).

Les choix du régime se font pour l'année scolaire entière. Cependant, le régime peut être modifié uniquement sur demande écrite motivée auprès de M. le Proviseur et ne sera **effective qu'au trimestre suivant**.

Une remise de pension peut être accordée pour **une absence supérieure à 15 jours consécutifs** sur demande écrite, appuyée d'un justificatif.

**Ouverture de l'internat le dimanche soir** L'établissement vous propose également l'ouverture de son internat le dimanche soir. L'accueil des élèves se fera de 20h00 à 22h00. Il n'y aura pas de restauration ce jour.

### ***NOUVEAUTE RENTREE 2026 : TARIFICATION SOLIDAIRE***

La Région Nouvelle-Aquitaine met progressivement en place une ***tarification solidaire adaptée aux revenus des familles***. Le tarif du repas sera déterminé en fonction de votre quotient familial régional annuel, lequel est déterminé en fonction de vos revenus fiscaux.

Le calcul du quotient familial régional annuel se fait comme suit : revenu fiscal de référence annuel divisé par le nombre de parts fiscales. **Ce Quotient détermine la « tranche » de tarif qui vous sera attribuée.** Nous sommes en attente des tarifs 2026/2027.

A défaut d'inscription sur la plateforme dédiée, c'est le tarif de la tranche tarifaire la plus élevée qui sera automatiquement attribuée. Vous pourrez vous inscrire sur la plateforme du 24/08/26 au 27/09/26.

Du côté lycée, vous demandons de ***renseigner le régime de votre enfant sur le site d'inscription***.

Pour plus de renseignements, consultation des tarifs et inscriptions sur le site du Conseil Régional, n'hésitez pas à consulter ces deux pages :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/tarification-solidaire-du-service-de-restauration-en-nouvelle-aquitaine>

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/identity/connect>

## **FOND SOCIAL REGIONAL**

Le Fond Social Régional permet d'apporter aux familles une aide exceptionnelle et ponctuelle destinée à faire face à des situations difficiles, pour assumer des dépenses de scolarité et de vie scolaire.

***Si au cours de l'année scolaire vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à retirer un dossier auprès de la secrétaire de direction.***

Les dossiers complets seront à retourner soit courant OCTOBRE, soit courant MARS, soit courant JUIN.

***Une commission se réunira 2 fois dans l'année pour examiner les dossiers et décider de l'attribution d'une aide.***

## **BOURSES**

Vous demandez une bourse d'étude sur critères sociaux dans les établissements de l'enseignement secondaire agricole.

Il est possible de réaliser une simulation du droit à bourse à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

Le dossier de demande bourse « Cerfa 2026 » sera disponible à partir de mi-juin 2026. Il vous sera transmis par mail.

**ATTENTION** : ce dossier est à renouveler tous les ans, y compris pour les élèves déjà scolarisés au lycée

## **EQUIPEMENTS DIVERS**

- Blouse obligatoire en coton blanc (laboratoire)
- Kit main libre filaire (laboratoire de langue)
- 1 tenue de sport, **Eviter les chaussures à semelles noires au gymnase.**
- 1 paire de bottes (pour les activités et les sorties de terrain), bottes de sécurité pour les élèves amenés à être en travaux pratiques sur l'exploitation
- 1 gilet jaune (pour les activités et les sorties de terrain)

## **TROUSSEAU pour les élèves internes**

- un oreiller (éviter la plume),
- **une alèse de matelas** (90 x 190 cm)
- drap housse pour matelas de 90 \* 190 cm (obligatoire)
- couverture ou couette (éviter la plume),
- draps et housse de couette (obligatoire)
- cintres pour le rangement.
- 2 cadenas pour protéger ses affaires
- Un réveil pour les élèves internes ( le téléphone portable étant remis au surveillant au moment du coucher)

## **Pour les classes de 2<sup>nd</sup>e GT :**

Prévoir l'achat d'une calculatrice CASIO si possible. Modèle « GRAPH 35 + E » ou « GRAPH 90 + E ».

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **A – CONTACTS**

**TÉLÉPHONE** du lycée : 05.46.93.88.59

Sauf cas exceptionnels, il est matériellement impossible d'appeler les élèves pour répondre au téléphone ; par contre, en cas d'urgence, des messages peuvent leur être transmis.

Appelez de préférence de **8 h à 12 h 00** et **13 h 30 à 17 h 00**.

**L'usage du téléphone portable est strictement interdit lors des séances de cours (sauf autorisation de l'enseignant).**

L'adresse mail du lycée est [legta.saintes@educagri.fr](mailto:legta.saintes@educagri.fr), celle de la vie scolaire [vs-legta.saintes@educagri.fr](mailto:vs-legta.saintes@educagri.fr)

### **B - SPORTS**

Des séances d'éducation physique sont prévues à l'emploi du temps. Toute dispense doit être signée par un **médecin**. Si un élève est malade ou blessé, il doit se rendre auprès du service infirmerie du lycée.

Les élèves du **lycée Georges Desclaude** peuvent participer aux compétitions sportives organisées par **l'Union Nationale du Sport Scolaire (U. N. S. S.)**

### **C - ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE(A.L.E.S.A. et AS)**

Tous les élèves de l'établissement peuvent **adhérer à l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis du lycée Georges Desclaude** constituée sous forme d'une association de la loi 1901.

### **D - ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES de l'AGRO CAMPUS de SAINTONGE (A.P.E.A.C.S.)**

Les parents des élèves peuvent adhérer à l'APEACS. L'APEACS sera présente le jour de la rentrée des classes.

***Bonne rentrée à tous ! et bonnes vacances !***

***Les équipes du LEGTA Georges Desclaude***